



Demande de construction et de raccordement

Par **julie**, le **17/01/2012** à **11:29**

Bonjour,

J'ai fais l'acquisition d'un terrain non-constructible d'un hectare six.

Sur une partie il y a un étang de pêche de 3000 m² que nous voulons exploiter en le louant à des particuliers ou groupes de personnes avec le statut d'auto-entrepreneur à partir de début mars.

Nous voudrions exploiter le reste en faisant un élevage de poule pondeuse et poulet destiné à la vente.

Mais voilà nous n'avons ni l'électricité ni l'eau, ce qui bien sûr rend notre affaire impossible.

Nous avons fait la demande auprès de monsieur Le Maire il y a quelques temps de cela (concernant l'étang car nous voulions y créer une buvette), qui nous avait dit oui dans un premier puis à fini par refuser en nous disant qu'à partir de moment où nous disposions d'un branchement EDF et d'un raccordement à l'eau cela voudrait dire que le terrain deviendrait constructible.

J'aurais aimé savoir si il était possible d'avoir ces raccordements quand on est considéré comme exploitant agricole.

Je ne peux prendre ce statut tant que je n'ai pas d'autorisation pour y construire un poulailler.

On m'a dit que dans un premier temps il fallait que j'aies les poules puis après faire la demande pour la construction d'un abris mais je ne vais pas élever celles-ci sans qu'elles n'aient endroit propre à elle ne serai-ce que pour dormir ou bien pondre. On m'a également parlé qu'il faudrait que je sois affiliée à la MSA et faire mes demandes par la suite, ce qui me paraît illogique et par dans l'ordre des choses.

Donc j'aurais besoin de votre aide à savoir par où commencer dans mes démarches, quelles sont les étapes à suivre ? Si mon dossier a des chances de voir le jour.

Y a-t-il un moyen de s'opposer à la décision du maire ?

Mon terrain se trouve en zone agricole.

Quels sont mes recours ?

Cordialement

Girod Julie